



Arrondissement de
Brignoles
MAIRIE DE BARJOLS

PROCES-VERBAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 26 février 2025

Date de convocation : 19/02/25
Nombre de conseillers : 23
Présents : 17
Nombre de votants : 22

Début du conseil : 18h32
Fin de conseil : 19h26

Cathy VENTURINO-GABELLE	Céline PETIT	Alain VAURY
Stéphanie GOUDAL-ORIONE	Jacques CUCCHI Pouvoir à A. VAURY	Michèle ARNAUD
Philippe MOACHON	Nathalie VICENS	Daniel VIRGIL
Zakia MODAI	Michel SENECHAL	David GALLIARI
Monique ANANOU Pouvoir à S GOUDAL-ORIONE	Cyrille OKKADJIAN Pouvoir à C. PETIT	Véronique CAUSSE
David GORTHCINSKY	Myriam GARSON JAINES	Jean Marc JOUANNET
François VOLPI	Mireille COSTE Excusée	Céline PACCHINI
Brigitte LAURENT Pouvoir à C. PACCHINI	Thierry JOURDHEUIL Pouvoir à F. VOLPI	

Secrétariat Général

En préambule du conseil municipal, Madame le Maire tient à faire un rappel au règlement concernant la relation agent/conseiller municipal. Les agents n'ont pas de liens hiérarchiques avec les conseillers municipaux. De plus, dans les droits et devoirs de la fonction publique, il existe entre autres les devoirs de neutralité, de secret professionnel et de discrétion professionnelle. La qualité de conseiller municipal ne donne aucunement le droit de solliciter des informations sur la vie de la commune en enfreignant le principe de la chaîne hiérarchique. En addition, le droit à une vie privée des agents ajoute le fait qu'il n'est pas possible aux conseils municipaux de demander des informations aux agents surtout en dehors de leurs temps de travail (soir, week-end, jours fériés, ...).

1. **Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2024**
Vote : POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 2+2 pouvoirs (C. Pacchini+F. Volpi)
2. **Election du secrétaire de séance**
Proposition Majorité : S. GOUDAL-ORIONE Proposition Minorité : Néant
Vote : POUR : 18 ABSTENTION : 2+2 pouvoirs (C. Pacchini+F. Volpi) CONTRE : 0

Projets

3. **Marché public – réhabilitation Boulevard Grisolle**
Dans la droite ligne des études et des annonces réalisées depuis 2020, après la réfection du boulevard Anatole France, de la place de la Rouguière (2020/2023) et avant la requalification de la rue de la République (2026/2028), la dernière phase du projet Grisolle avant travaux passe par la mise en place d'un marché public afin de convenir des entreprises qui vont œuvrer à la réhabilitation du boulevard. Reprise des trottoirs, aménagement paysager, plantation d'arbres et requalification des espaces vont être mise en œuvre au premier semestre 2025 pour un montant prévisionnel de 360 000€ HT hors maîtrise d'œuvre.
C. Pacchini : Questions portant sur le manque d'information sur le projet, le taux de subvention et le suivi des orientations de l'étude CEREMA
F. Volpi : Question sur le suivi des orientations de l'étude CEREMA de la préconisation d'un sens unique
Madame le Maire :
- Manque d'information du projet : Réunion publique pour l'ensemble des habitants le vendredi 28 février 2025

- Taux de subvention : 80% de co-financement
- Etude CEREMA : Le sens unique du boulevard Grisolle n'est qu'une possibilité non prioritaire imaginée par le CEREMA comme cela a été présenté aux élus (dont T. Jourd'heuil qui représentait l'opposition à la réunion). Ce n'est pas le scénario qui a été retenu mais c'est celui de garder une double circulation qui faisait plus sens.

Vote : POUR : 18 ABSTENTION : 2+2 pouvoirs (C. Pacchini+F. Volpi) CONTRE : 0

4. Marché public – réhabilitation Centre de loisirs

Dans la droite ligne des études (audit énergétique, amiante, ...) et des annonces réalisées depuis 2020, la dernière phase du projet avant travaux passe par la mise en place d'un marché public afin de convenir des entreprises qui vont œuvrer à la réhabilitation du centre de loisirs. Gros œuvre, couverture/étanchéité, isolation extérieure, menuiseries, cloisons, sols, électricité, plomberie et climatisation vont être mis en œuvre entre avril et septembre 2025 pour un montant prévisionnel de 900 000€ HT hors maîtrise d'œuvre.

C. Pacchini : Question concernant les partenaires qui subventionnent

Madame le Maire : 80% de subvention grâce aux demandes faites à la CAF, la Région, l'Etat (Fond Vert)

Vote : POUR : 18 ABSTENTION : 2+2 pouvoirs (C. Pacchini+F. Volpi) CONTRE : 0

5. Manifestation d'intérêt spontanée – Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques – Place de la Rouguière

Cette procédure va permettre de choisir un prestataire qui va installer, gérer, contrôler, faire la maintenance des bornes électriques de la place de la Rouguière.

F. Volpi : Questions posées concernant le coût pour l'utilisation et le nom de la société.

Madame le Maire : Le code des marchés publics ne permet pas de répondre à ces questions à ce jour pour le respect de la libre concurrence.

Vote : POUR : 18 ABSTENTION : 2+2 pouvoirs (C. Pacchini+F. Volpi) CONTRE : 0

Urbanisme

6. Achat de la parcelle B 775, 13 rue Frédéric Mistral

Dans le cadre de « Petite ville de demain » et pour permettre l'installation de commerce ou service dans le centre village, la commune propose d'acquérir « l'ancien four à pain » rue Frédéric Mistral pour la somme de 10 000€.

F. Volpi : Questions posées concernant le cahier des charges d'installation de commerçants ou artisans et la concurrence avec les commerçants existants.

Madame le Maire : Nous en sommes au stade de l'acquisition, le cahier des charges se réalisera ensuite dans un esprit de bon sens ; Cela va de soi que les activités nouvelles ne provoqueront pas de concurrence avec des commerçants ou services existants sur la commune.

Vote : POUR : Unanimité ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

7. Nomination de deux voies

Afin de finaliser l'adressage, deux voies sont à nommer : Chemin du Domaine Les Maurels et rue Lou Pastouralou

Vote : POUR : Unanimité ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Ressources Humaines

8. Création de deux postes saisonniers – postes de BNSSA (surveillants de bassin) – exercice 2025

Pour les besoins d'ouverture de la piscine, il est nécessaire de créer deux postes saisonniers de surveillants de baignade.

F. Volpi : Questions concernant les résultats de l'exploitation de la piscine

Madame le Maire et M. Senechal : L'ensemble des résultats ont été présentés lors de la commission jeunesse en présence de M. Coste, élue de l'opposition. Comme chacun sait, une piscine n'est pas rentable pour une commune mais la notion de service à la population et aux élèves dans le cadre du savoir-nager est supérieur à la notion de rentabilité pour les élus de la majorité de la collectivité en place.

Vote : POUR : Unanimité ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Education/Entretien/Restauration

9. Conventions – charges supplétives ALSH – Communes voisines

Comme chaque année, il est nécessaire de donner l'accord à madame le maire de signer les conventions concernant les charges supplétives de l'ALSH pour les enfants des communes extérieures.

Vote : POUR : Unanimité

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Police Municipale

10. Tarifs d'enlèvement des ordures ménagères

Afin d'être au plus près des enjeux de salubrité publique et du temps de travail effectif des agents en charge d'évacuer les détritres sur la voie publique, il est apparu nécessaire de mettre en place une tarification plus précise concernant le type de déchets laissé sur l'espace public dit « dépôt sauvage ».

F. Volpi : Question portant sur l'identification des personnes malveillantes et sur la possibilité d'une meilleure accessibilité des PAV non enterrés

Madame le Maire : Les sources pour identifier les contrevenants sont diverses et la police municipale a la charge de s'assurer de la véracité des informations collectées. Concernant la question plus large des PAV, la communauté de communes n'a pas la possibilité de mettre des conteneurs enterrés partout et la commune tente de faciliter, là où elle le peut, la vie des concitoyens par la mise en place de quai, par exemple, comme aux Camps.

Vote : POUR : Unanimité

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

SIGNATURE DE LA SECRETAIRE DE SEANCE :



Stéphanie GOUDAL-ORIONE

SIGNATURE DE MADAME LE MAIRE :



Cathy VENTURINO-GABELLE